

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Cinquante-septième session, Siège de l'OMS

Genève (Suisse), 6 – 9 décembre 2005

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

1. À sa vingt-huitième session, la Commission a adopté les directives relatives à la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales à l'occasion de l'élaboration de normes et de textes apparentés¹. La Commission a également fait sienne la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session concernant la collaboration entre le Codex et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)².

2. Depuis juillet 2005, l'OIE a soumis un rapport sur ses activités pertinentes au Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies à sa cinquième session (19-23 septembre 2005)³. Le Groupe spécial a pris acte des renseignements fournis par l'OIE et, en décidant d'élaborer une directive relative à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombinant, a noté qu'une coordination avec l'OIE pourrait être nécessaire, le cas échéant⁴.

3. Le Secrétariat du Codex continuera à inviter l'OIE à soumettre aux organes subsidiaires du Codex compétents des rapports sur ses activités pertinentes. En outre, l'OIE sera invitée à soumettre un rapport succinct aux sessions ordinaires de la Commission sur ses activités intéressant les travaux de la Commission.

¹ ALINORM 05/28/41, par. 43 et 44; Annexe IV.

² ALINORM 05/28/41, par. 202.

³ CX/FBT 05/5/3 Add.1.

⁴ ALINORM 06/29/34, par. 14 et 23; Annexe II.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante : www.codexalimentarius.net

B. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Demande d'admission au statut d'observateur auprès du Codex

4. À sa vingt-huitième session (juillet 2005), la Commission du Codex Alimentarius a adopté des amendements à l'article de son Règlement intérieur relatif aux observateurs (actuellement article IX.4, 5 et 6), ainsi qu'aux Principes révisés régissant la participation d'organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius⁵. En vertu de ces règles et principes, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS doivent demander l'avis du Comité exécutif à propos des relations entre la Commission et des organisations internationales non gouvernementales.

5. Le Comité exécutif **est donc invité**, conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur et aux Principes susmentionnés, à donner son avis sur la demande d'admission au statut d'observateur d'une organisation internationale non gouvernementale qui n'a ni statut auprès de la FAO, ni relations officielles avec l'OMS, dont copie est jointe en appendice au présent document. Toute autre information pertinente reçue de l'organisation en question sera mise à la disposition du Comité exécutif dans un document distinct.

6. Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS décideront d'accorder ou non le statut d'observateur à l'organisation candidate en tenant compte de tous les renseignements pertinents reçus de cette organisation et de l'avis du Comité exécutif.

Relations entre le Codex et l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

7. À sa cinquante-troisième session, le Comité exécutif est convenu que le Secrétariat du Codex établirait des contacts préliminaires avec l'ISO afin d'obtenir des informations sur l'état d'avancement des travaux de l'ISO liés à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et présenterait ses conclusions au Comité exécutif, en même temps que les incidences de ces travaux sur ceux entrepris par le Codex⁶.

8. À sa vingt-septième session, la Commission est convenue que le Secrétariat devrait maintenir ses contacts avec l'ISO et faire rapport au Comité exécutif et à la Commission sur les activités de l'ISO intéressant les travaux du Codex.

9. Des informations sur les travaux de l'ISO en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été présentées au Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session et à la Commission à sa vingt-huitième session⁷.

10. Les renseignements fournis par le Secrétariat de ISO/TC 34 sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments de l'ISO sont résumés dans le tableau ci-après.

11. Le Comité exécutif **est invité** à prendre acte des renseignements fournis, à identifier les domaines où la coordination des travaux entre le Codex et l'ISO devrait être poursuivie, voire renforcée, et à formuler des propositions concernant les modalités concrètes d'une telle coordination.

⁵ ALINORM 05/28/41, par. 26 et 42 et Annexes II et IV.

⁶ ALINORM 04/27/3, par. 99.

⁷ CX/EXEC 05/55/7 et ALINORM 05/28/9E.

Tableau 1. Activités d'ISO/TC 34 intéressant le Codex (en octobre 2005)

NUMERO DU PROJET	TITRE	ÉTAT D'AVANCEMENT
ISO 22000:2005	Systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires – conditions que toute organisation intervenant dans la filière alimentaire doit respecter	Publié le 1er septembre 2005
ISO/TS 22004	Systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires – Orientations concernant l'application d'ISO 22000:2005	À paraître le 15 novembre 2005
ISO/DTS 22003	Systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires – conditions à remplir par les organes assurant la vérification et la certification des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	Votes et observations sur le projet de document demandés (date limite 30 novembre 2005)
ISO/DIS 22005	Traçabilité dans la filière des produits d'alimentation humaine ou animale – principes généraux et orientations concernant la conception et l'élaboration d'un système	Le projet de Norme internationale sera disponible au plus tard début décembre 2005
ISO/CD 22002	Systèmes de gestion de la qualité – orientations concernant l'application d'ISO 9001:2000 à la production agricole	ISO/TC 34/WG 12 a été établi en octobre 2005; le projet du Comité sera distribué pour vote et observations au premier semestre de 2006
ISO/CD 22810	Irradiation des aliments – bonnes pratiques de transformation pour l'irradiation des aliments destinés à la consommation humaine	Votes et observations sur le projet du Comité demandés (date limite 12 janvier 2006)

APPENDICE: DEMANDE D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) *Nom officiel de l'organisation dans différentes langues (avec initiales)*

Centre international pour le commerce et le développement durable

International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)

b) *Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique, ainsi qu'adresse télex et site web, le cas échéant*

7, chemin de Balexert, Genève, 1219 (Suisse)

Téléphone: +41 (22) 9178492; Télécopie: +41 (22) 9178093

Courriel: ictsd@ictsd.ch Site web URL: www.ictsd.org

c) *Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement (inclure statuts, acte constitutif, règlement, règlement intérieur, etc.) et date de création*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable a été créé à Genève en septembre 1996 afin de promouvoir la prise en compte des questions de développement et d'environnement dans le contexte du commerce international. En tant qu'organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif, le Centre international pour le commerce et le développement durable invite un large éventail d'acteurs à un dialogue continu sur le commerce et le développement durable. Avec un large réseau de partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux, le Centre international joue un rôle systémique unique en tant que fournisseur de services originaux et impartiaux – diffusion de rapports et facilitation, notamment – à l'intersection du commerce international et du développement durable. Le Centre international encourage l'interaction entre décideurs et acteurs extérieurs au système en vue de promouvoir l'adoption de politiques commerciales plus favorables au développement durable. En aidant les parties à accroître leurs capacités et à mieux se connaître les unes les autres, le Centre international établit des ponts entre des groupes aux programmes apparemment disparates. Il cherche à faire découvrir à ces acteurs les nombreux points de convergence de leurs intérêts et de leurs priorités dans la mesure où le développement durable est en fin de compte leur objectif commun.

La stratégie du Centre international est structurée en fonction d'un triple objectif, à savoir: permettre, faciliter et appuyer l'interaction entre les décideurs et les parties prenantes des politiques commerciales:

1. Permettre l'interaction grâce à la communication et à l'information. La première étape pour promouvoir l'interaction entre les deux groupes définis ci-dessus consiste à poser les fondements d'un dialogue averti. À cette fin, le programme d'information et de communication du Centre international est à l'origine d'un flux soutenu de rapports et d'analyses impartiaux et d'informations contextuelles faisant apparaître clairement les liens et les intersections entre le commerce et le développement durable, de façon à la fois accessible et directement applicable. Ces informations constituent la base sur laquelle la société civile et les décideurs peuvent établir leur capacité d'analyse et travailler de manière plus efficace à diverses questions liées aux politiques commerciales, aux niveaux national, régional et international.
2. Faciliter l'interaction grâce à un dialogue multipartite. L'étape suivante pour encourager l'interaction consiste à réunir des décideurs jouant un rôle clé en matière de politiques commerciales et des parties prenantes qui sinon jugeraient extrêmement difficile, voire impossible, d'entrer en relation les uns avec les autres. Organisant tant des réunions officielles que des conférences à grande échelle, le Centre international joue un rôle de rassembleur neutre et crée des espaces et des occasions uniques permettant à ces acteurs de dialoguer, d'interagir et d'explorer leurs intérêts communs ou divergents dans la perspective des débats de l'OMC et d'autres instances chargées des politiques commerciales.
3. Appuyer l'interaction grâce à la recherche et au renforcement des capacités. Une fois l'interaction permise et facilitée, le défi consiste à élever le niveau du dialogue entre parties prenantes sur des questions de fond. Dans ce contexte, le Centre international rend, en matière de recherche et de

renforcement des capacités, des services novateurs et orientés sur les politiques qui font appel aux meilleures ressources humaines et universitaires, afin d'obtenir l'intégration du développement durable dans la prise de décisions en matière de politiques commerciales.

Par *responsables des politiques commerciales*, on entend les décideurs dans les ministères du commerce, des affaires étrangères ou des finances, les négociateurs résidant à Genève et les missions permanentes présentes dans les centres de décision, tels que Bruxelles ou New York. Par *influenceurs des politiques commerciales*, on entend toutes les parties prenantes qui devraient participer plus activement au processus de formulation des politiques commerciales, dans le but d'un développement durable. Ce groupe inclut notamment des organisations de la société civile, des universitaires, la main-d'oeuvre, les milieux d'affaires, les parlementaires, les organisations internationales gouvernementales, mais aussi certains ministères qui ne jouent qu'un rôle marginal dans l'élaboration des règlements commerciaux, comme les ministères de l'environnement, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation. Le grand public est considéré comme un public important, largement desservi tant par les responsables des politiques commerciales que par les influenceurs qui ont déjà un mandat en matière de communication publique.

Pièces jointes: Statuts du Centre international pour le commerce et le développement durable et liste détaillée de ses activités.

d) *Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation, indiquer, si possible, le nombre de membres et les noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, indiquer si l'un quelconque de ces membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.)*

Au cours des neuf dernières années, le Centre international pour le commerce et le développement durable a beaucoup investi dans la création de partenariats à long terme avec des institutions de pays en développement afin de renforcer les centres d'excellence dans les pays les plus démunis et de promouvoir des réseaux régionaux de connaissances et d'action. La constitution de partenariats officiels à divers niveaux correspond à la nature de la prise de décisions en matière de politiques commerciales et des préoccupations relatives au développement durable et permet au Centre international d'agir de manière efficace en dehors de Genève, tout en s'adressant à des parties prenantes et à des publics qui, sans cela, resteraient hors d'atteinte. Plusieurs partenariats stratégiques, notamment à l'échelle régionale, comme l'Amérique latine et l'Afrique, ont été particulièrement fructueux au cours des quatre dernières années.

Par ailleurs, le Conseil d'administration (décrit ci-après) est élu de manière à refléter un large éventail d'expériences et de perspectives en matière de commerce, d'environnement et de développement. Les membres du Centre sont également d'origines suffisamment diverses pour représenter de manière équilibrée les deux sexes, les pays développés et en développement, les différentes régions géographiques et les différents domaines d'intérêt.

e) *Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.)*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable est constitué sous le régime de l'article 60 du Code civil suisse en tant qu'association.

L'exercice du pouvoir au sein du Centre international est dévolu à trois entités: les membres de l'association (sous l'appellation collective de conseil d'administration), responsables en dernier ressort de l'association et qui fournissent au Centre international des orientations stratégiques; le comité exécutif, organe subsidiaire du conseil d'administration, qui assure la supervision administrative et financière; et le comité de gestion, organe interne qui, avec le directeur exécutif, assure la gestion au jour le jour et le développement stratégique de l'association.

Le conseil d'administration compte de 8 à 12 membres, siégeant à titre personnel, qui représentent un éventail équilibré d'expériences et de perspectives en matière de commerce, d'environnement et de développement. Le Conseil d'administration actuel est composé des membres suivants:

Président: M. Tariq Banuri* (Pakistan)

Membres:

- M. Rashad Cassim (Afrique du Sud)
- Mme Beatrice Chaytor* (Sierra Leone)
- Mme Leonora De Sola Saurel (El Salvador)
- Mme Eveline Herfkens (Pays-Bas) (à partir de 2006)
- M. Nagesh Kumar (Inde)
- Mme Lailai LI (Chine) (à partir de 2006)
- Mme Nazare Imbiriba (Brésil)
- M. Sitanon Jesdapipat (Thaïlande)
- M. Achim Steiner (Allemagne)
- M. Carlos Murillo Rodriguez* (Costa Rica)
- Mme Sylvia Ostry (Canada)

(* représente le conseil d'administration au comité exécutif)

Le comité exécutif est composé d'au moins cinq personnes désignées par le conseil d'administration, dont trois sont des membres du conseil d'administration, ainsi que du directeur exécutif et d'un représentant élu par le personnel du secrétariat employé à plein temps.

f) *Indication de la source de financement (par exemple, contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions)*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable finance ses activités grâce à trois types de fonds:

- un financement de base, qui couvre les activités nécessaires pour que le Centre international conserve sa pertinence (telles que les publications phares ou la série de dialogues Café & croissants), des travaux sur des questions considérées comme importantes, mais qui n'ont pas encore attiré de fonds, l'élaboration de projets et les principaux coûts d'exploitation;
- le financement de projets et de programmes liés à des activités spécifiques (comme les projets axés sur des domaines d'intérêt spécifique, l'élaboration des projets ou les publications spécialisées);
- la collaboration dans le cadre de projets conjoints, où le Centre international coparraine des activités avec des organisations partenaires et le recouvrement des coûts, lorsque du personnel du Centre international participe à des réunions ou à des recherches (qui inclut les coûts directs et le temps de travail du personnel).

Les sources de financement incluent des gouvernements, des fondations et d'autres ONG.

g) *Réunions (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; envoyer le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées) sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activités de la Commission*

Comme décrit ci-dessus, l'organisation de dialogues multipartites est l'une des principales fonctions du Centre international, qui cherche à favoriser les interactions entre parties prenantes. La liste complète des réunions prévues est disponible à l'adresse: <http://www.ictsd.org/dlogue/index.htm>. En 2005, le Centre international a organisé 28 réunions, à Genève et dans des capitales régionales. Ces réunions rassemblent de 20 à plus de 100 personnes selon le type et les objectifs du dialogue.

h) *Relations avec d'autres organisations internationales:*

- *ONU et système ONU (indiquer si l'organisation jouit du statut consultatif ou entretient des relations d'un autre type, le cas échéant)*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable est accrédité par l'ONU. Dans ce contexte, il jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, du statut d'observateur auprès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Centre est aussi accrédité depuis 1996 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et participe à toutes ses conférences ministérielles et à d'autres activités ponctuelles.

- Autres organisations internationales (fournir de la documentation sur les activités de fond)

Le Centre international pour le commerce et le développement durable est l'un des principaux membres du réseau Trade Knowledge Network (TKN) et de l'Initiative Frati sur la propriété intellectuelle et le développement; et membre fondateur du réseau Geneva Environment Network (GEN); de Concerted Action on Trade and Environment (CAT&E) et du Groupe Zapallar (GZ). Le Centre international pilote le colloque Commerce et développement, consortium informel d'organisations internationales, d'instituts de recherche et d'ONG suivant de près l'actualité en matière de commerce international et de développement, et a été l'un des principaux responsables du Forum mondial sur la diversité biologique en ce qui concerne le commerce international. Par l'intermédiaire de son Directeur exécutif, le Centre participe au Groupe de travail sur le commerce international du Projet des Nations Unies pour le Millénaire; au Groupe consultatif des ONG du Directeur général de l'OMC et à la Commission sur les politiques environnementales, économiques et sociales (CEESP) de l'Union mondiale pour la nature (UICN), dont il préside le Groupe sur l'environnement, le commerce et l'investissement (GET).

i) *Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires*

- Renforcer la transparence du travail normatif en établissant en temps opportun des rapports clairs sur les débats menés et les décisions prises destinés à un large éventail de responsables des politiques commerciales et de parties prenantes.
- Sensibiliser les milieux s'intéressant au commerce international et au développement durable aux processus normatifs pertinents et à leurs liens avec leurs propres intérêts.
- Encourager un large éventail de parties prenantes à participer plus activement aux processus normatifs internationaux, y compris en intégrant de nouveaux acteurs.
- Intégrer une composante politiques commerciales au travail du programme d'élaboration de normes.

j) *Activités antérieures pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande)*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable, par le biais de sa publication électronique bi-hebdomadaire **Bridges Trade BioRes**, fait régulièrement rapport sur les réunions pertinentes du Codex et sur les débats menés et décisions prises à cette occasion à l'intention du public auquel s'adresse cette publication. Tous les articles sur le Codex déjà parus sont disponibles sur le site web consacré au commerce et à l'environnement du Centre international, à l'adresse <http://www.trade-environment.org/page/ictsd/news/biotech.htm#standard>. En outre, ce site web donne accès à un large éventail de **ressources liées à l'établissement de normes internationales et régionales** (<http://www.trade-environment.org/page/theme/standard.htm>).

Les questions liées au Codex sont aussi traitées dans un certain nombre de projets du Centre international, notamment:

- *Le projet intitulé Renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques relatives au commerce international et aux biotechnologies:* Ce projet traite, par le biais d'un certain nombre de publications et de dialogues régionaux, du rôle du Codex dans l'établissement de normes internationales relatives aux biotechnologies dans la perspective, notamment, de l'Accord SPS. L'objectif est de sensibiliser les responsables des politiques commerciales et les parties prenantes à l'importance du Codex en tant qu'instance de débats et de décisions dans le domaine du commerce international et des biotechnologies et d'aider les délégués de pays à participer aux négociations. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à l'adresse suivante: http://www.trade-environment.org/page/ictsd/projects/biotech_desc.htm

- *Pêches, commerce international et développement durable*: Parmi d'autres questions, le projet traite de l'accès aux marchés et notamment des obstacles non tarifaires, tels que les normes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, et du rôle du Codex dans l'harmonisation de ces normes afin de faciliter les flux commerciaux internationaux. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à l'adresse suivante: http://www.trade-environment.org/page/ictsd/projects/fish_desc.htm.
- *Programme pour le Sud en matière de commerce et d'environnement*: Ce projet, exécuté conjointement avec l'Institut international pour le développement durable, vise à renforcer la capacité des négociateurs commerciaux, des principaux décideurs nationaux et des acteurs régionaux des pays en développement à déterminer des priorités en matière de promotion et de négociation de positions proactives qui soient conformes à leur « Programme pour le Sud » (« Southern Agenda ») sur l'environnement et le commerce dans le système commercial multilatéral. Au cours des débats et des travaux de recherche, les obstacles non tarifaires que sont les normes sont apparus comme l'une des principales préoccupations des pays en développement. Le projet vise à préciser les problèmes à traiter dans ce domaine, afin de faciliter la recherche de solutions au sein de l'OMC et au-delà. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à l'adresse: <http://www.trade-environment.org/page/southernagenda/description.htm>.

k) *Domaine d'activité dans lequel la participation à titre d'observateur est demandée (commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer aux fins de la participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, la demande doit en indiquer les raisons.*

Le Centre international pour le commerce et le développement durable souhaiterait assister aux réunions des organes suivants:

- Commission du Codex Alimentarius
- Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies
- Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
- Comité du Codex sur les principes généraux

l) *Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, prière d'indiquer pourquoi et quand il a été retiré. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.*

Aucune demande d'admission au statut d'observateur auprès du Codex n'a encore été présentée.

m) *Langue (anglais, espagnol ou français) dans laquelle la documentation devrait être envoyée à l'organisation internationale non gouvernementale*

Anglais

n) *Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements*

Deborah Vorhies

Directrice générale

7, chemin de Balexert, Genève , 1219 (Suisse)

Téléphone: +41 (22) 9178753; Télécopie: +41 (22) 9178093

Courriel: dvorhies@ictsd.ch

o) *Date et signature*



20/10/05